ONZIEME ANNÉE. — N° 3741

6 Pages — 5c

FILS SPÉCIAUX : BERLIN / LONDRES
ADRESSE PARIS (2e) : 142, Rue Montmartre
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : HUMANITÉ-PARIS
TÉLÉPHONE : GUTENBERG 02-57 / 02-68
PUBLICITÉ ANNONCES 142, Rue Montmartre, 142

l'Humanité

JOURNAL SOCIALISTE

Directeur Politique : JEAN JAURÈS

MERCREDI 15 JUILLET 1914

6 Pages — 5c

Le journal l'HUMANITÉ est vendu en Belgique 40 c.

ABONNEMENTS
Sans frais dans tous les Bureaux de Poste

	1 AN	6 mois	3 mois	1 mois
Seine et Seine-et-Oise	18 fr.	9 fr.	4 50	1 50
Départements et Colonies	21 »	10 50	5 25	1 75
Étranger Union postale	31 »	16 50	8 »	3 »

LEUR ŒUVRE

Ce qu'il y a de plus redoutable et de plus affligeant dans les « révélations » du sénateur Humbert, c'est qu'elles ne sont pas en effet des révélations. Voilà longtemps qu'est connue la désorganisation de nos moyens de défense. Il y a plus d'un an, quand la Commission du budget de la Chambre fut saisie d'abord des demandes de crédits exceptionnels, on dut avouer bien des tares. On fit une loi aux membres de la Commission de garder le silence absolu sur les communications qui leur étaient faites, et on leur promettait en échange de réparer en toute hâte le mal qui avait été reconnu. Il apparaît, par les déclarations et précisions de M. Humbert, que la désorganisation s'est aggravée, que l'impéritie des réacteurs militaires auxquels a été livrée la défense nationale a développé ses effets.

Il y a un an, à la Commission de l'armée, je demandai qu'on statuât sur les crédits extraordinaires avant de discuter la loi de trois ans. Je voulais que la criminelle imprévoyance et la funeste incapacité de ceux qui se faisaient les garants de la loi de trois ans éclatât d'abord à tous les yeux. Mais la majorité de la Commission n'avait d'autre souci que de faire voter les trois ans. Il n'y eut aucune discussion sérieuse des crédits, aucune enquête sincère sur l'état de nos moyens de défense.

Et c'est ainsi que se perpétue le désordre. C'est ainsi que triompha la routine, dont la loi de trois ans était tout ensemble la manifestation suprême et la couverture. De quelle source d'ineptie, de quelle profondeur de paresse intellectuelle est sortie cette loi de trois ans, on le voit à plein aujourd'hui. Car M. Clemenceau aura beau faire. Le même état-major qui a laissé nos places sans approvisionnements, sans moyens d'action, sans communications, n'a trouvé d'autre procédé, pour faire équilibre aux forces allemandes, que d'entasser année de caserne sur année de caserne.

Et maintenant, que vont faire les dirigeants ? Vont-ils comprendre enfin qu'il faut renouveler les méthodes et changer les hommes ? Vont-ils revenir à l'idée de la nation armée et faire choix de chefs ayant foi en cette idée et capables de la mettre en œuvre ? Vont-ils, par une large réforme de l'institution militaire, susciter les initiatives et encourager les intelligences ?

Déjà on manœuvre pour tourner contre la nation, contre la démocratie, contre la République, les terribles révélations qui devraient discréditer à jamais la réaction militaire et chauvine. On forme le plan de conserver toutes les routines, tous les gaspillages, toutes les ignorances, toutes les oligarchies prétentieuses et incapables, et de solliciter un formidable supplément de millions pour parer aux vices signalés par M. Humbert. Ce ne sont pas les millions qui ont manqué : ce sont les idées et les cerveaux ; c'est l'esprit républicain et novateur ; c'est la force de la démocratie et de la science. On a déchaîné dans les rues de Paris l'orage imbécile des retraites militaires. On a déchaîné dans les esprits les préjugés grossiers d'où est née la loi de trois ans. Et on va extorquer à la France deux milliards de plus pour la punir des sottises qu'on lui a fait commettre.

Mais la pensée publique commence à secouer sa torpeur. Et l'heure des redditions de comptes ne tardera pas à sonner.

JEAN JAURÈS.

Lire en deuxième page

Fleurette

par

Emile POUGET

La Fête Nationale

LA REVUE

Eh bien ? oui, de tout point semblable aux précédentes, c'est-à-dire banale, banale !

A 6 heures, les troupes commencent à arriver sur le terrain égayant les échos de leurs fanfares. Au fur et à mesure, les régiments prennent la place qu'ils doivent occuper au cours de la revue, puis se mettent au repos.

L'arrivée de tous les personnages protocolaires a précédé celle du président de la République qui, à huit heures, les tambours battants « aux champs », était reçu à sa tribune.

Puis caracolades du général Michel, distributions de drapeaux, discours présidentiel, évolution d'escadrilles d'aéroplanes... n'oublions-nous rien ? — Si ! le lâcher des pigeons ! — et la revue est terminée.

Bals et feux d'artifice

Tout autour des estrades improvisées où on a installé des orchestres courageux, la foule a dansé, depuis samedi soir. C'est seulement là qu'on sent battre, à la fête qui célèbre la prise de la Bastille, le cœur du peuple

On danse, on s'arrête avec l'orchestre, profitant de l'entr'acte pour se rafraîchir un peu au « bistro » du coin, et on reprend aussitôt le bal...

Quant aux feux d'artifice ils ont parfaitement réussi, suivant le cliché habituel.

Une foule assez considérable en a suivi, avec intérêt, les projections pendant que les Parisiens, qui avaient profité du « pont » pour partir à la campagne, arrivant par toutes les gares, remplissaient les bals de tout un peuple tumultueux.

La Mort DE GRIGORI RASPOUTINE

Son influence à la cour impériale

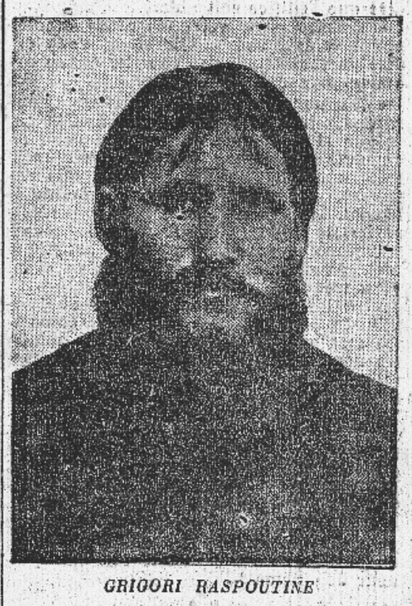

GRIGORI RASPOUTINE

Grigori Raspoutine, le moujik qui avait à la Cour impériale une influence qui scandalisait l'opinion publique, a été blessé de deux coups de poignard par une femme, dans sa maison du village de Pokrovsky, gouvernement de Tobolsk. Une dépêche annonce qu'il vient de mourir de ses blessures. Avant d'expirer, il a prié qu'on ne poursuivît pas la meurtrière, à laquelle il pardonnait...

Ainsi disparaît cette étrange figure dont nous avons déjà parlé dans l'*Humanité*.

C'était — et c'est encore — une énigme, que l'influence exercée à la Cour impériale par ce simple moujik, venu des confins de la Sibérie. Il avait directement accès auprès du tsar, et les ministres eux-mêmes se pressaient dans l'antichambre de son modeste appartement, situé au

Serge Troufanov, dit Iliodor

quatrième étage, pour obtenir par son entremise des faveurs.

Dans tous les cas, il n'est pas douteux que la tsarine, sujette à de fréquentes attaques nerveuses, eût recours à Raspoutine pour calmer ses crises.

Nous avons rencontré ce matin, chez un de nos confrères de la presse russe, une grande artiste dramatique qui a connu cet homme étrange et a bien voulu nous donner sur lui, pour l'*Humanité*, quelques détails inédits.

Il avait, nous a-t-on dit, des yeux clairs, naïfs, enfantins, et en même temps étrangement fascinateurs. Il était d'une gaîté débordante et communicative, et en même temps il semblait lire dans les profondeurs de votre âme... Il aimait la société des femmes et réciproquement les femmes se sentaient attirées vers lui...

Un jour, pendant qu'il prenait le thé chez moi, on l'appela au téléphone. C'était une dame de la Cour, Mme W... qui se plaignait que la tsarine ne pouvait pas s'endormir.

— Dites-lui, répondit Raspoutine, immédiatement, qu'elle se calme : je pense à elle.

Dix minutes après, un nouveau coup de téléphone, l'appel venait, cette fois, de la tsarine elle-même. Et Raspoutine, sans prendre congé, partit précipitamment pour Tsarkoïé-Sélo.

Le tsar enclin lui-même à toutes sortes de superstitions, subissait évidemment son influence. C'est sur la demande de Raspoutine qu'il nomma commandant de la garde impériale le colonel Chevitch, bien qu'il y eût contre lui une sentence grave rendue par ses pairs. C'est grâce à Raspoutine que *le tsar envoya à M. Kokovtsef l'ordre de démissionner* ; c'est Raspoutine qui inspira le dernier ukase sur les dangers de l'alcoolisme ; c'est à lui qu'à un moment donné on attribuait l'humeur belliqueuse du souverain ; c'est enfin avec lui que le comte Witte avait dernièrement des conciliabules très remarqués.

Le célèbre moine Serge Troufonof, *alias* Iliodore, était tombé en disgrâce à la suite d'une intervention de Raspoutine. Iliodore préparait un livre dont nous avons lu des extraits inédits, où il révélait les secrets de la vie de Raspoutine : c'est une suite interminable d'intrigues amoureuses avec les dames de la plus haute société !

C'est une femme illuminée et qui dit-on, subissait l'influence d'Iliodore, qui a poignardé Raspoutine, pour venger la disgrâce du moine de Tsaritsine.

Étranges mœurs d'un régime expirant !

E. R.

UN AVIATEUR RUSSE SE TUE

Odessa, 14 juillet. — Le capitaine d'état-major Firson accomplissait des exercices d'aviation à l'aérodrome d'Odessa. Il se trouvait à une grande hauteur, lorsque son appareil fut soudain précipité à terre.

Le capitaine a été tué ainsi qu'une personne qui l'accompagnait. — (*Agence Havas.*)

LA SEMAINE DES ARTIFICIERS

Les feux d'artifice S'ALLUMENT de toutes parts

LES ACCIDENTS SE MULTIPLIENT dans les ateliers de pyrotechnie

IL FAUT PROTÉGER LES OUVRIERS

Voici un an tout juste que, profitant de la « grande semaine des artificiers » qu'est la semaine du 14 juillet, nous signalions les dangers que présente la fabrication des pièces d'artifices et la nécessité d'entourer cette fabrication des précautions les plus vigilantes, les plus minutieuses. Depuis une année, quelques modifications ont-elles été apportées aux coutumes de négligence, d'économie sordide qui ont pour résultat de causer la mort des ouvriers et des ouvrières ? Hélas ! Un mois après la publication de notre article, quatre jeunes hommes sont tués à Aubervilliers par l'explosion d'une composition à l'aluminium. En un an, six accidents mortels désolent la petite corporation des artificiers. Le dernier — survenu dans l'usine même où l'on ramassa en septembre quatre cadavres déchiquetés — tua une ouvrière, Mme Berthier, dont l'agonie dura quinze jours à l'hôpital de Saint-Denis.

La fabrication des « bombes volcans »

Comment s'est produit ce dernier accident, qui est l'accident-type, le plus banal, celui que des précautions permettraient le plus aisément d'éviter ? Nous l'avons recherché avec notre excellent camarade Ernest Hinoux, ouvrier artificier, qui fut le secrétaire de ce Syndicat des ouvriers artificiers que l'intolérance des industriels réussit à détruire.

Mme Berthier fabriquait des *volcans aluminium*, jolies pièces dont l'éclat fait la joie des foules les soirs de réjouissance, mais dont la préparation dangereuse exige les soins d'un professionnel. Une poignée de pétards — douze ou dix-huit, suivant leur calibre, — sont liés ensemble, mèches en dessous ; du côté des mèches, on place une *chasse* de poudre contenue dans un cornet spécial ; une enveloppe extérieure couvre l'ensemble, une mèche centrale traverse le paquet. On place la bombe dans un mortier de calibre, on met le feu à la mèche ; il gagne, atteint la chasse de poudre qui projette en l'air les pétards, ceux-ci se dispersent et éclatent en tous sens : c'est le *volcan* ruisselant de feux multicolores ; nous l'avons tous admiré cette semaine.

Pour charger chaque pétard, on le dresse sur un clou de cuivre, l'ouvrière verse dans le cylindre de carton la dose indiquée de composition inflammable — *inflammable au choc !* — et tasse la charge avec une baguette de cuivre. Voilà la première imprudence criminelle : il faudrait employer une baguette de bois qui, rencontrant un objet métallique, se briserait, mais ne provoquerait pas l'explosion. Tandis qu'une baguette de cuivre s'écrase sur l'objet métallique, agit comme un marteau sur une enclume et cause, par choc, la déflagration. C'est ce qui advint à Aubervilliers. Mais quand une baguette de bois se brise, il en coûte vingt sous à l'usine. Tandis que la baguette de cuivre est inusable. C'est pourquoi on en impose l'usage. Mais elle brise des vies humaines. Et après ? L'usine est assurée.

Donc, Mme Berthier ayant chargé le pétard frappa la composition : sa baguette

de cuivre heurta le clou qui servait de support au pétard et l'explosion retentit, blessant mortellement l'ouvrière, blessant grièvement ses compagnons de travail. Un professionnel aurait connu les dangers auxquels son travail l'exposait, il aurait eu « le tour de main » qu'il faut pour travailler les explosifs, mais un professionnel coûte au maximum treize sous par heure ; Mme Berthier, engagée depuis quatre jours, ignorant tout du métier d'artificier, recevait quatre sous de l'heure. Elle est morte : une autre doit la remplacer, au même prix, avec la même incompétence qu'elle paiera peut-être demain de sa vie. Mais c'est ainsi que l'on « mâte » les professionnels et qu'on les empêche de se syndiquer : « Nous n'avons pas besoin de vous : dix sans-métiers sont prêts à prendre votre place à meilleur marché ».

Comment on observe les règlements

On dira : il est des règlements qui ordonnent de façon minutieuse les précautions à prendre dans les usines d'artifices ? Sans doute : nous avons même sous les yeux l'ordonnance du 12 novembre 1910, signée Lépine, qui détaille ces prescriptions. Nous y voyons par exemple (art. 13), que « sous aucun prétexte le chauffeur ne pourra circuler dans les ateliers ». Or, le chauffeur aux vêtements brûlants, qui porte des cendres chaudes sous ses chaussures, assure les fonctions de *magasinier* et transporte les pièces chargées ! L'article 15 dit qu'il ne sera fabriqué « aucune composition détonante au choc », mais la composition à l'aluminium ne se fabrique pas autrement ! L'article 22 dit que « les ouvriers seront munis de chaussures spéciales n'ayant pas de clous » ; en réalité, ils travaillent avec leurs brodequins ferrés. L'article 24 fait défense d'introduire des objets en fer dans les ateliers, mais on trouve des pots en fonte dans les *Saintes-Barbes* qui sont les dépôts de poudre !

Pour la sécurité de tous

Pour obtenir le droit de conduire une motocyclette il faut — et c'est justice — un permis de conduire délivré après examen de capacité. Mais pour diriger des ateliers de pyrotechnie, pour monter et tirer des feux d'artifice sur des places publiques, devant des foules, aucune connaissance professionnelle n'est exigée. Cette situation qui cause tous les ans la mort de nombreux travailleurs se prolongera-t-elle ? Il est opportun de le demander en cette semaine où les feux de Bengale et les fusées troubleront gaiement, dans les moindres hameaux, la paix des soirs d'été.

L.-M. BONNEFF.

LES NOUVEAUX ÉLUS SOCIALISTES

PIERRE MÉLIN, député du Nord

Pierre Mélin qui, avec le concours des socialistes de la première circonscription de Valenciennes, vient de reconquérir au Parti le siège législatif qu'une coalition malsaine lui avait fait perdre il y a quatre ans, n'est point un Flamand de Flandre, à la différence de nos élus du Nord : il est né à Essonnes, en Seine-et-Oise, le 7 novembre 1868. Il fut d'abord facteur en instrument de musique et vécut de l'exercice de ce délicat métier d'art jusqu'au jour où il entra au service de l'octroi de Paris en qualité de commis de recettes.

Les hasards de l'existence le conduisirent à Valenciennes, où il se fixa définitivement. Son action politique ne tarda pas à le mettre en vue. C'est lui qui fonda, à Valenciennes, le premier journal nettement socialiste : le Franc-Parleur. *Nombre de groupes de la Fédération du Nord sont sortis de sa propagande. Les ouvriers, qui l'appréciaient à son mérite, l'élurent conseiller prud'homme. Il fut, il y a quelques années, l'un des principaux rédacteurs de* l'Émancipation, *qui a tant fait pour amener aux idées d'avant-garde les travailleurs de l'arrondissement de Valenciennes.*

En 1906, à la veille des élections législatives, les groupes de la première circonscription firent de Pierre Mélin le porte-drapeau du Parti. Il fut élu au second tour de scrutin par près de 8,000 suffrages, battant le radical sortant Castiau, cependant que, dans la circonscription voisine, Durre, son camarade de lutte, dépossédait de son mandat le radical Lepez.

On se souvient qu'au renouvellement de 1910, Durre et Mélin furent, l'un et l'autre, battus, le premier par le radical Davaine, le second par le radical Bouvier. MM. Davaine et Bouvier avaient bénéficié tous les deux de l'appui des réactionnaires : les socialistes, en ces temps-là, c'était l'ennemi.

Les électeurs de Valenciennes se sont, heureusement, ressaisis. Durre et Mélin rentrent au Parlement. Notre Fédération du Nord, dont Mélin a été, depuis quatre ans, l'actif délégué permanent, n'a pas remporté là une de ses moindres victoires.

Un Aviateur allemand monte à 7.500 mètres

Le temps est à la folie des records de la hauteur. Il y a quelques jours, un aviateur allemand, Linnekogel s'attaquait au record de la hauteur, détenu par Legagneux avec 6,250 mètres environ et réussissait dans son entreprise, atteignant l'altitude de 6,750 mètres.

On considérait l'exploit de Linnekogel comme très dangereux et on pensait ne pas avoir de sitôt une nouvelle tentative de ce genre.

Un aviateur d'outre-Rhin, Osterich, s'est pourtant mis en piste, hier matin, à Leipzig et pilotant un biplan militaire, mû par un moteur de 100 chevaux, s'est élevé, ainsi que l'atteste une dépêche allemande, à sept mille cinq cents mètres. Osterich a survolé, pendant une heure dix minutes, l'aérodrome de Lindenthal. C'est au cours de ce vol qu'il s'appropria le record mondial de l'altitude.

Osterich est le chef-pilote de l'aérodrome de Lindenthal.

On pense qu'après vérification officielle des barographes, cette performance sera ramenée à sept mille deux cents mètres environ.

Nombre de nos abonnés à ce jour :

13.921

IMPORTANTS DÉBATS AU SÉNAT

La Défense Nationale
La question des Postiers

ON VOTE LES CRÉDITS NÉCESSAIRES A L'AUGMENTATION DES INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE AUX FACTEURS DE PARIS

Le Sénat est presque au grand complet à deux heures. Les tribunes sont bondées. Le président du Conseil et le ministre du commerce sont au banc du gouvernement.

On adopte rapidement les budgets des ministères des finances, des affaires étrangères, de l'intérieur, de la guerre, de la marine, de la marine marchande, des beaux-arts, de l'instruction publique, du commerce et de l'industrie ; mais dans un assez grand nombre de chapitres et notamment dans le chapitre relatif à l'assistance des femmes en couches, on maintient les chiffres de la commission sénatoriale. Le chiffre de la commission dans ce dernier chapitre est inférieur de deux millions à celui de la Chambre.

La question des postiers

Nous voici à l'un des points vifs du débat de la journée, au litige soulevé entre les deux Chambres sur la question des frais de séjour des sous-agents des postes de Paris. On sait que la commission des finances a repoussé tout récemment les crédits qui ont pour but d'augmenter, dans cette catégorie postale, le chiffre de cette indemnité. Et l'on sait aussi que la Chambre les a rétablis à une énorme majorité.

Le Sénat a cédé aisément sur la question de la semaine anglaise. En sera-t-il de même dans ce litige dont les dix mille sous-agents de Paris attendent impatiemment la solution ?

C'est M. Thomson, ministre du commerce et des postes, qui intervient le premier en faveur des postiers. Il demande, avec force, le rétablissement des crédits rétablis par la Chambre qui les vota en 1910 pour la première fois. Il est très net et très précis. Il insiste surtout sur ce point que le gouvernement a fait aux intéressés des promesses formelles et il dit textuellement :

« Le gouvernement pense qu'on ne doit pas faire de promesses, mais que si on en fait, il faut les tenir. Et les promesses qu'il a faites sont la conséquence, la consécration de la volonté éclatante et presque unanime de la Chambre des députés. »

M. Maurice Sarraut lance cette interruption :

« C'est l'histoire de la semaine anglaise. Il y a eu des gouvernements légers. »

Les gouvernements légers sont évidemment ceux où ne figurent pas M. Sarraut et M. Clemenceau par qui il se laisse styler. Et l'on sait que M. Clemenceau en veut terriblement aux travailleurs des Postes. Sa vengeance n'est pas encore assouvie.

J'insiste auprès du Sénat, dit le ministre en terminant, pour qu'il veuille bien faciliter ma tâche qui est difficile en acceptant le crédit voté par la Chambre. Ce faisant, il accomplira une œuvre de bienveillance et de justice.

La gauche applaudit. A droite on voit battre deux ou trois mains. La bataille est incertaine.

M. Louis Martin parle, de sa place, en faveur des postiers, très simplement, mais avec une chaleur communicative.

L'attaque

M. Dupont, rapporteur du budget des postes, est à la tribune avec un énorme dossier devant lui. Il brandit tout de suite l'épouvantail des chiffres. Le coût total de la réforme sera de 1.400.000 francs.

L'irréductible adversaire de la réforme en fait l'historique. Il parle d'une voix cassante, comme il doit parler dans son usine aux délégués ouvriers qui viennent lui demander une augmentation de salaires, comme un patron de combat.

L'unification des frais de séjour n'était pas dans le programme de la commission extraparlementaire. Il faut donc la repousser. C'est toute sa thèse. Il a fait grief au gouvernement d'avoir renouvelé sa promesse sous la pression de l'extérieur. Il dresse, en terminant, le péril financier de la répercussion d'une mesure que les sous-agents des ministères seraient fondés à réclamer.

MM. Millies-Lacroix et Clemenceau applaudissent à tout rompre.

M. Viviani intervient. Il réfute vigoureusement les arguments du rapporteur.

Nous ne dissimulons pas qu'il s'agit d'une dépense totale de 1.400.000 francs.

On nous reproche d'agir sous la pression de l'extérieur. Je me suis déjà expliqué sur ce point, à l'occasion de la semaine anglaise.

Tous les votes émis sont antérieurs à l'acte d'indiscipline dont vous parlez.

M. le ministre n'a pas insisté sur cette question devant la Commission, pour ne pas compromettre le succès sur d'autres points ; la vérité, c'est que la question n'a pas été posée. Nous regrettons tous les scènes turbulentes qui se sont produites. Est-ce une raison parce qu'il y a eu une minorité de turbulents, pour porter atteinte à l'espérance légitime de milliers de modestes fonctionnaires qui ne peuvent être rendus responsables de ces scènes et ne peuvent être victimes ?

Je demande au Sénat de voter le crédit que la Chambre a l'unanimité a rétabli. (*Applaudissements à gauche*).

Les postiers ont satisfaction

« Tenez bon, tenez ferme contre des demandes formulées dans la grève. Si nous cédons, nous touchons à l'heure où il n'y aura plus de gouvernement ». C'est la substance du discours de M. de Selves, qui n'a pas encore digéré son dernier et retentissant échec. L'ancien cumulard s'agite comme un diable dans un bénitier. A parler franc, il est grotesque, un peu moins toutefois que M. Millies-Lacroix, qui s'écrie de sa voix bredouillante :

« Le ministre n'a pas frappé les postiers. Eh bien, moi, je ne voterai pas les crédits ».

M. Viviani leur répond. Il leur fait beaucoup d'honneur. On passe au vote. L'amendement Louis Martin qui reprend le projet des crédits affectés à l'augmentation des frais de séjour des sous-agents de Paris est adopté par 146 voix contre 113 sur 259 votants.

Le budget est voté

On reprend l'examen du budget. Les budgets de tous les autres ministères sont adoptés rapidement. On a maintenu çà et là les chiffres de la commission. On arrive à la loi de finances.

LA COMMISSION DE L'ARMÉE EST CHARGÉE D'ENQUÊTER SUR L'ÉTAT DU MATÉRIEL DE GUERRE

Après débat, on disjoint l'article relatif à la patente des établissements utilisant des roulottiers.

Bref débat sur la partie relative à l'impôt sur le revenu. On repousse, d'accord avec le gouvernement, l'article relatif à la *vérification au décès des contribuables, ou taxation après décès. C'est l'article 22.*

Dans le corollaire des lois successorales, on disjoint les articles 28 à 34. On repousse l'article 36 (droit d'enregistrement). Par contre, l'article 46 (suppression de la licence) est adopté.

L'ensemble du budget est enfin adopté à l'unanimité.

M. Humbert reprend son réquisitoire

Il est près de sept heures. M. Charles Humbert, rapporteur de la commission de l'armée, monte à la tribune. Il reprend son réquisitoire contre l'administration de la guerre.

L'orateur ne se met pas en frais d'éloquence. Il ne veut, en réalité, tout d'abord, que répondre aux objections rares et timides faites la veille par le ministre de la guerre, qui *semblait* avoir été pris au dépourvu. Il y répond brièvement, sèchement, et sans le moindre commentaire. Contentons-nous d'enregistrer sa réponse.

M. Humbert. — J'ai dit hier qu'il n'y a pas une de mes affirmations que *je ne puisse appuyer de preuves ou de témoignage formels.* M. le Ministre a apporté certaines dénégations sur les faits que j'ai produits.

Il a dit qu'en ce qui concerne le brodequin léger j'ai exagéré. Il prétend avoir dans son dossier un rapport du 26 février 1913, où il est dit que la fabrication du soulier de repos est suspendue depuis 1903 et que les paires existantes ne peuvent servir pour une campagne. *Or, on envisage l'éventualité de fabriquer plus de deux millions de paires.*

M. le Ministre a déclaré que pour les réapprovisionnements en munitions au cours d'une guerre éventuelle, on envisage les services de l'industrie privée. *Or, les conventions passées n'ont pas été renouvelées.*

M. le Ministre dit que le matériel d'artillerie lourde est en distribution. Il n'y en a aucun dans nos régiments.

Cette déclaration, formulée d'une voix plus tranchante, produit une vive impression. L'orateur reprend sa voix calme et continue :

M. Humbert. — M. le ministre dit qu'on a acheté cette année 50 tracteurs-remorques ; ils seront livrés l'année prochaine. IL NOUS EN FAUDRAIT 400.

Le matériel de 120 long nouveau n'est pas encore adopté. On ne peut donc parler des distributions.

M. le Ministre dit que pour le matériel de 75, la mise en expérience en grand va avoir lieu ; mais il faudrait pour cela avoir adopté. C'est par là qu'il faut commencer avant de le construire.

J'ai dit la vérité, je serais un criminel de l'avoir dénaturée.

L'inspecteur général de l'artillerie de siège et de place écrivait en janvier 1914 au ministre *qu'aucun progrès n'avait été fait depuis 40 ans pour notre matériel de place. Il réclame des mortiers légers, des canons portant les uns à 14 kilomètres, les autres à 17 kilomètres et se plaint des lenteurs d'exécution.* Le Ministre répond qu'il est surpris de trouver sous la plume d'un officier général des accusations imprécises contre des collectivités. *Messieurs, je vous laisse juges.*

La réponse du ministre

M. Messimy a travaillé toute la nuit avec les directeurs des grands services de son ministère qui se sont efforcés de lui fournir de quoi démontrer que tout ne va pas au pire dans une administration que l'Allemagne ne nous envie sans doute pas.

Le ministre déclare tout d'abord qu'il a « le souci d'apporter au Sénat les précisions nécessaires, sans vouloir couvrir les fautes qui ont pu être commises, d'où qu'elles viennent. »

« Il est certain qu'on n'a pas fait dans le passé tout ce qui était nécessaire ». Voilà ce qu'il ajoute expressément. Puis il affirme qu'il n'y a pas eu gaspillage de milliards.

Nos dépenses ne se chiffrent pas par milliards. De 1911 à 1913 elles ont atteint le chiffre de 411 millions. Notre effort s'est accentué dans cette période ; il a été moindre toutefois que celui de l'Allemagne qui, dans le même laps de temps, a dépassé le demi-milliard.

M. Messimy parle ensuite de l'artillerie. Il la compare à celle de l'Allemagne. Nous avons actuellement 3.020 pièces de divers calibres. Les Allemands en ont 3.370. Mais leurs pièces de gros calibre sont plus nombreuses.

Le ministre est en désaccord avec M. Humbert sur la question des affûts. Il assure que les Allemands en sont encore aux essais.

Nous mettons en expérience, ajoute-t-il, trois matériels nouveaux à grand champ de tir. Nous ne sommes pas en état d'infériorité vis à vis de l'Allemagne. Notre matériel de 75 avec son obus est supérieur au matériel actuel de l'Allemagne.

Après avoir fourni quelques détails techniques sur les expériences abandonnées d'un obusier, M. Messimy en vient à la question de l'artillerie lourde. Il se contente de certifier que l'on fait sur ce point un gros effort. Il *reconnaît toutefois qu'en ce qui concerne l'outillage du genie, les Allemands ont sur nous une forte avance. De 1900 à 1911, ils ont dépensé 400 millions et nous une centaine seulement.* Voilà des chiffres qui parlent.

Et que dire de l'organisation des places ? M. Messimy reconnaît que les assertions de M. Humbert sont sur ce point *partiellement exactes.* On en est encore au programme de 1900 ; mais il suivra, assure le ministre, une constante évolution.

M. Messimy reconnaît qu'au point de vue des communications télégraphiques on s'est borné à l'indispensable. Les postes de télégraphie sans fil de Toul et de Verdun sont moins puissants et plus anciens que ceux de Metz ; mais on a commandé des appareils. On a activé aussi la fabrication de la télégraphie de campagne.

Reproduisons textuellement les paroles du ministre sur l'état de certains forts :

M. Messimy. — Pour les forts de Haute